

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET REDEVANCES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, en la salle du conseil située au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, **LE JEUDI 16 MAI 2013, À 10 HEURES**, pour satisfaire aux taxes municipales, aux droits sur les mutations immobilières et toutes autres redevances municipales avec intérêts et frais subséquents engagés à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

Ces immeubles sont vendus avec tous les bâtiments et dépendances construits dessus, s'il en est, et seront sujets à toutes les servitudes apparentes ou occultes, actives ou passives.

### CONDITIONS POUR ENCHÉRIR

L'enchère publique se déroule individuellement suivant l'ordre numérique de matricule desdits immeubles. L'enchère se fait de vive voix et l'immeuble concerné est octroyé au plus haut enchérisseur qui devient adjudicataire de l'immeuble.

La Ville peut enchérir et acquérir tout immeuble. Toutefois, l'enchère de la Ville ne peut dépasser le montant des taxes dues, redevances, intérêts, frais et créance prioritaire (ex. : taxes scolaires).

L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication, soit par chèque visé, par carte débit ou par argent comptant. Aucun chèque personnel n'est accepté. Le prix payé doit couvrir les frais suivants qui seront précisés lors de l'enchère : frais de publication, frais d'inscription au Bureau de la publicité des droits, droits au ministre des Finances représentant 3 % du prix de vente, taxes (TPS et TVQ).

L'adjudicataire est dès lors considéré comme propriétaire de l'immeuble et peut en prendre possession immédiatement. Par contre, l'ancien propriétaire peut, en payant le prix de vente plus intérêts et les frais engagés, redevenir propriétaire dans l'année qui suit la date de l'enchère publique.

Les lots ci-après mentionnés des cadastres du Québec et de la paroisse de Saint-Timothée font partie de la circonscription foncière de Beauharnois.

## LISTE DES IMMEUBLES

Matricule au rôle	Situation	Numéro de lot	Cadastre	Propriétaire inscrit au rôle	Adresse postale du propriétaire	Taxes municipales Montant dû au 16 mai 2013
5214-77-2357	435, boulevard Bord-de-l'Eau	3-593-293	Cadastre du Québec	Jacques Labrie Danielle Debray	435, boulevard Bord-de-l'Eau, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0B2	4 097,49 \$
5311-84-7081	rue Leblanc	4-205-306	Cadastre du Québec	Gérald Galipeault	5, rue Durnin, Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) J0S 1T0	161,10 \$
5311-84-8590	rue Leblanc	3-820-127	Cadastre du Québec	Gérald Galipeault	5, rue Durnin, Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) J0S 1T0	161,10 \$
5412-61-0187	80, rue Mathias	3-818-607	Cadastre du Québec	Luc Allen	80, rue Mathias, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 3L1	3 992,67 \$
5415-62-1055	656, rue des Pionniers	3-595-185	Cadastre du Québec	Lyne Jolin	656, rue des Pionniers, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3R1	2 888,42 \$
5511-66-2336	389, chemin Larocque	4-514-097	Cadastre du Québec	François Soulières Ronald Thurston	10, rue Perreault, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3K9	2 708,63 \$
5512-19-2839	25 à 31, rue du Marché	4-516-752	Cadastre du Québec	Michel Théorêt	95, rue Perreault, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3L1	7 746,34 \$
5512-74-2611	175, rue Jacques-Cartier	4-517-143	Cadastre du Québec	Roy A. Wright	4407, rue Saint-Dominique, Montréal (Québec) H2W 2B2	1 615,45 \$
5513-31-8211	189, rue Victoria	4-514-250	Cadastre du Québec	4183380 Canada inc.	9075, rue San-Francisco, Brossard (Québec) J4X 2H3	41 280,56 \$
5513-51-9624	10, rue Olivier	4-514-294	Cadastre du Québec	Dominic Lecompte	81, rue Daigneault, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 5N6	9 923,37 \$
5515-03-6327	624, rue Leduc	3-595-473	Cadastre du Québec	Kevin Ward Linda Chechik	624, rue Leduc, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5E9	2 793,47 \$
5612-50-0100	124, rue Despocas	4-515-690	Cadastre du Québec	Jonathan Auger Janick Larocque	124, rue Despocas, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 5W9	2 734,10 \$
6517-09-5580	27, avenue Miron	P-35 SDC*	Paroisse de Saint-Timothée	Mario Rémillard	27, avenue Miron, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6J4	3 869,50 \$

**\*DESCRIPTION TECHNIQUE DU LOT P-35 SDC**

Différentes parcelles de terrain situées dans le cadastre de la Paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, municipalité de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et plus amplement décrites comme suit :

**1. LOT : Partie du lot 35**

<b>BORNES</b>	<b>LIGNE</b>	<b>LONGUEUR MÈTRES (SI)</b>
Vers le N-E : 35 Ptie	droite "A-B"	65,80
Vers le S-E : Avenue Miron (montrée à l'originaire)	droites "B-C" "C-D"	12,36 60,50
Vers le Sud : 35 Ptie (chemin public)	courbe "D-E" rayon	43,45 857,98
Vers le S-O : 683	droite "E-F"	15,86
Vers le N-O : Remplissage (Lit du Fleuve Saint-Laurent)	droites "F-G" "G-H"	40,56 31,17
Vers l'Ouest : Remplissage (Lit du Fleuve Saint-Laurent)	droite "H-A"	57,89

Superficie : 4 165,9 mètres carrés

Le coin est de ladite parcelle étant le point "B", est situé à 16,06 mètres et 7,87 mètres mesuré le long d'un arc de cercle de 170,33 mètres au sud-ouest du coin sud du lot 32-2. Ces distances étant mesurées le long de l'emprise nord-ouest de l'avenue Miron (montrée à l'originaire).

**2. LOT : Remplissage (lit du Fleuve Saint-Laurent)**

<b>BORNES</b>	<b>LIGNE</b>	<b>LONGUEUR MÈTRES (SI)</b>
Vers le N-E : Remplissage (Lit du Fleuve Saint-Laurent)	droite "L-M"	7,46
Vers le Nord : Remplissage (Lit du Fleuve Saint-Laurent)	droite "M-N"	1,58
Vers l'Est : 35 Ptie	droites "N-H"	71,66
Vers le S-E : 35 Ptie	droites "H-G" "G-F"	31,17 40,56
Vers le S-O : 683 et Fleuve Saint-Laurent (territoire non cadastré)	droite "F-P"	63,44
Vers l'Ouest : Fleuve Saint-Laurent (territoire non cadastré)	droites "P-Q" "Q-R"	10,69 8,95
Vers le N-O : Fleuve Saint-Laurent (territoire non cadastré)	droites "R-S" "S-T" "T-U"	11,29 9,56 4,96
Vers le Nord : Fleuve Saint-Laurent (territoire non cadastré)	droites "U-V" "V-W" "W-X"	6,07 21,54 3,99
Vers le N-E : Fleuve Saint-Laurent (territoire non cadastré)	droites "X-Y" "Y-Z" "Z-AA" "AA-BB" "BB-CC"	4,39 9,50 13,48 5,85 3,29
Vers le N-O : Fleuve Saint-Laurent (territoire non cadastré)	droite "CC-DD"	3,15
Vers le S-O : Fleuve Saint-Laurent	droite "DD-EE"	30,84

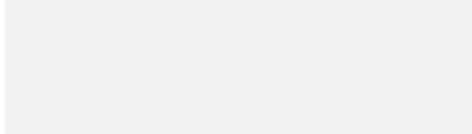
(territoire non cadastré)

Vers l'Ouest : Fleuve Saint-Laurent (territoire non cadastré)	droite "EE-FF"	5,84
Vers le N-O : Fleuve Saint-Laurent (territoire non cadastré)	droites "FF-GG" "GG-HH" "HH-L"	9,53 11,23 20,45

Superficie: 5 631,2 mètres carrés

Les limites nord-ouest et ouest du lot 35 Ptie, représentées par les lettres "F-G-H-A-N", devraient faire l'objet d'une entente avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin d'établir la limite entre la propriété publique et privée. En effet, le Fleuve Saint-Laurent bornant la propriété présentement à l'étude est un cours d'eau navigable et flottable qui relève du domaine public de l'État et sa limite serait à établir.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 11 avril 2013.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier